

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 11 AVRIL 2025

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 033-263302374-20250411-DEL_020_25-DE

Le 11 avril 2025 à 9h.00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Bernard GUIRAUD.

PRÉSENTS : M. GUIRAUD, MME BOURSEAU, MME ROHEL, M BERNARD, MME MEYER, MME NEOLIER, M. BIDOUZE, M. LE BREDONCHEL, administrateurs formant la majorité des membres en exercices, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTS REPRESENTÉS :
MME GARRIGOU qui a donné procuration à M GUIRAUD
M. ROBERT qui a donné procuration à M LE BREDONCHEL
M. HIRTZ, qui a donné procuration M BIDOUZE
MME BAHOUGNE qui a donné procuration MME NEOLIER

ABSENTES : MME BOUDEAU, MME SANS, MME LANNELUC

Après s'être assuré du quorum M. le Président fait procéder à la désignation du secrétaire de séance, M. LE BREDONCHEL est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales.

★★★★★★

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 8

NOMBRE DE SUFFRANCES EXPRIMES : 12

DATE DE LA CONVOCATION : 7 avril 2025

DATE DE L'AFFICHAGE : 15 avril 2025

★★★★★★

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard GUIRAUD

N° 020-25- OBJET : Compte rendu des actes accomplis en vertu de la délégation du Président

Le Président rappelle, ainsi qu'il est stipulé dans la délibération N°4 du 2 juillet 2020, instituant une délégation d'attribution au Président selon les dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales, qu'il est rendu compte au conseil d'administration des actes accomplis.

LE CONSEIL PREND ACTE,

Le 20/02/2025 ☞ D014 Contrat droit d'exploitation-Repas des aines

A Lesparre-Médoc, 11 avril 2025

**Pour Copie conforme,
Le Président du CCAS,**



Bernard GUIRAUD